

BAREME D'HONORAIRES (Ordonnance n°86-1243 du 01/12/1986)

1 HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE Les honoraires sont intégralement à la charge du vendeur à l'exception des mandats conclus pour les ventes de fonds de commerces et les successions.

<u>Prix de vente</u>	<u>% honoraires TTC* Mandat Simple ou Exclusif Marchands de biens</u>	<u>honoraires TTC* Mandat Exclusif ou Semi-Exclusif</u>
Jusqu'à 100.000 € (avec un minimum de 6.000€ TTC*)	6 %	9 %
De 100.001 à 200.000 €	5,5 %	8 %
De 200.001 à 300.000 €	5 %	7 %
De 300.001 € à 550.000 €	4,5 %	6 %
De 550.001 € à 800.000 €	4 %	5 %
Au-delà de 800.001 €	3 %	4 %
Cave, Stationnement, Garage	Forfait 4 000 €	Forfait 4 000 €

2. HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE

Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur et sont à la charge des acquéreurs

<u>Prix de vente</u>	<u>% honoraires TTC* Mandat Simple</u>	<u>% honoraires TTC* Mandat Exclusif</u>
Jusqu'à 300.000 € (avec un minimum de 8 500 € TTC*)	4,5 %	5,5 %
Au-delà de 300.001 €	3,5 %	4,5 %

3. HONORAIRES DE LOCATION

(Locaux à usage d'habitation, loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi Alur du 24 mars 2014)

<u>LOI ALUR (zone tendue)</u>	<u>Bailleur</u>	<u>Locataire</u>
	<u>Prix TTC</u>	
Commercialisation, visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail Les honoraires sont calculés sur une surface plafonnée à 100 m2 (sur devis au-delà)	10 € / M2	10 € / M2
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / M2	3 € / M2
Réalisation de l'état des lieux de sortie (offert si mandat de gestion)	3 € / M2	0 €
<u>HORS LOI ALUR</u>	<u>Prix HT</u>	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location, établissement du bail et état des lieux	15 % du loyer CC annuel	15 % du loyer CC annuel
<u>Garage, Stationnement, Cave :</u>	<u>Prix TTC</u>	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location Etablissement du bail, état des lieux	15 % du loyer CC annuel	15 % du loyer CC annuel

4. HONORAIRES DE GESTION* Gestion complète sans vacation et sans frais caché

Les honoraires sont à la charge du bailleur et s'appliquent sur les encaissements mensuels du loyer CC

	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
Loyer Cc <1000 €/mois)	6,70%	8,04%
loyer Cc >1001 €/mois <2000 €/mois	5,85%	7,02%
loyer Cc >2001 €/mois <3000 €/mois	5,00%	6,00%
loyer Cc >3001 €/mois	4,20%	5,04%
Garantie des loyer impayés (GLI) incluant la DI*** et PJ****		
DI (détérioration immobilière et mobilière) *PJ (protection juridique)	NON SOUMIS	2%

*Taux de TVA en vigueur : 20%

Barème applicable au : 17.04.2021